



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25704/Corr.1
30 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ETABLI CONFORMEMENT
AU PARAGRAPHE 2 DE LA RESOLUTION 808 (1993) DU
CONSEIL DE SECURITE

Rectificatif

Page 6, paragraphe 14, deuxième ligne

Ajouter après "de la Croix-Rouge (CICR)" ", de l'Organisation internationale de police criminelle".

Page 6, paragraphe 14, cinquième ligne

Supprimer "Organisation internationale de police criminelle".
